

République Française
Département de Maine-et-Loire
Commune de Saint Germain des Prés

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/11/2021

L'an deux mil vingt et un, le quinze novembre à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des Goganes suivant l'article 45 du décret du 31 mai 2020, en session ordinaire du mois de novembre, sous la présidence de Monsieur BENETTA Nicolas, Maire.

Etaient présents : Mme LUSSON Jocelyne, M. GAY Philippe, Mme TOUSSAINT Marylène, Adjoints, M. COHU Bruno, Mme FOIN Françoise, M. ALLAIN Jérôme, Mme LEMEUNIER Marie-Laure, Mme MATHIEU Carine, M. CHEREL Christophe, M. DIAMANTI Antonello, Conseillers municipaux.

Etaient absents excusés : M. BRICAUD Olivier, Mme DAUDIN Mélanie, M. LEGER Éric, Mme DE TOURNEMIRE Emmanuelle.

Secrétaire de séance : Mme LUSSON Jocelyne

Convocation du 10 novembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de pouvoir : 0

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie le 22 novembre 2021.

Accueil des élus du Conseil Municipal d'Enfants (CME) à la réunion de conseil municipal

Après la présentation de chaque élu du CME, les conseillers municipaux se sont présentés à leur tour.

Les conseillers municipaux d'enfants nous ont fait part de certains projets qui leur tiennent à cœur pour les deux prochaines années à savoir l'installation d'une boîte à livres, la mise en place d'un parcours canins ou encore l'organisation de balades pour le nettoyage des bords de Loire et réflexion sur des jeux de grands enfants au parc des saules.

Les conseillers municipaux ont encore remercié les conseillers d'enfants pour leur implication dans la vie communale.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité, sans modification.

1) DEL 2021 053 – DECISIONS MODIFICATIVES N°2-2021

Délibération transmise en préfecture le 17 novembre 2021

Pour faire suite à une erreur matérielle, il convient de rapporter la délibération n°2021 051 du 4 octobre 2021 et de la remplacer comme suit :

Pour faire suite à une annulation et afin de pouvoir rembourser une location de la salle des goganes, Monsieur le Maire propose :

1) D'ouvrir des crédits

Chapitre 67 – article 6718 titre annulé – montant 500 €

2) De réduire les crédits

Chapitre 011 – article 615228 – montant 500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

✦ Accepte les virements de crédits ci-dessus détaillés sur l'exercice 2021,

✦ Autorise Monsieur le Maire à passer les écritures présentées.

2) DEL 2021 054 – FINANCES – TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT – Fin des conventions de gestion et des budgets annexes communaux – mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la compétence – transfert du passif et des résultats

Délibération transmise en préfecture le 17 novembre 2021

La compétence "assainissement des eaux usées dans les conditions prévues à l'article L 2224-8 du CGCT" comprenant la gestion de l'assainissement non collectif et la gestion de l'assainissement collectif est exercée à titre obligatoire par la Communauté de Communes Loire Layon Aubance à compter du 1er janvier 2021.

Ce transfert de compétences implique le transfert du passif et des actifs permettant l'exercice de la compétence.

Par application des articles L.5211-17 et L.1321-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, ce transfert de compétence entraîne notamment et de plein droit la mise à la disposition de la Communauté de communes des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de ces deux compétences.

Cette mise à disposition est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre les représentants de chacune des Communes antérieurement compétente et de la Communauté de communes.

Ce transfert implique également le transfert des subventions et emprunts qui ont servi à financer lesdits biens, ainsi que des conventions et contrats liés à l'exercice des compétences.

Enfin, les communes et la CCLLA ont délibéré sur le principe du transfert intégral des résultats du budget annexe communal assainissement tant en fonctionnement qu'en investissement.

Une convention avec chaque commune qui exerçait par convention la compétence assainissement est rédigée en ce sens avec ses annexes précisant les biens, emprunts et subventions transférés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

✚ Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et les procès-verbaux s'y rattachant ;

3) DEL 2021 055 – BUDGET COMMUNAL : Tarifs communaux 2022
Délibération transmise en préfecture le 17 novembre 2021

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les tarifs communaux ci-après pour l'année 2022.

	2022
Droit de place pour occupation temporaire (camion outillage et autres) place du Lavoir par jour	30,00 €
Droit de place "Food truck" par 1/2 journée	15,00 €
Droit de place de marché par 1/2 journée	4,00 €
Abonnement bibliothèque	7,00 €
Location salle de la mairie - vin d'honneur	100,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

 **Accepte** de ne pas augmenter les tarifs pour l'année 2022.

4) DEL 2021 056 – BUDGET COMMUNAL : Tarifs Restaurant scolaire 2022
Délibération transmise en préfecture le 17 novembre 2021

Monsieur le Maire propose d'augmenter les tarifs du restaurant scolaire pour faire face à l'inflation des produits de base.

	2022
Enfant de la commune	3,85 €
Enfant extérieur à la commune	4,15 €
Adulte	6,70 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ✚ **Accepte** d'augmenter les tarifs de 10 centimes,
- ✚ **Valide** les tarifs ci-dessus proposés,
- ✚ **Autorise** Monsieur le Maire à les appliquer à compter du 1^{er} janvier 2022.

5) **INFORMATIONS DIVERSES DU MAIRE :**

➔ Monsieur le Maire propose le calendrier 2022 comme suit :

07/01/2022 à 19h Vœux du Maire

10/01/2022 à 19h30 CM (Conseil Municipal)

24/01/2022 à 19H30 Commission Finances

07/02/2022 à 19h30 CM **Vote du CA 2021**

07/03/2022 à 19h30 CM

21/03/2022 à 19h30 Commission Finances

04/04/2022 à 19h30 CM **Vote du BP 2022**

10 et 24/04/2022 Elections présidentielles

02/05/2022 à 19h30 CM

07/06/2022 à 19h30 CM

04/07/2022 à 19h30 CM

05/09/2022 à 19h30 CM

03/10/2022 à 19h30 CM

09/10/2022 Repas des aînés

07/11/2022 à 19h30 CM

12/12/2022 à 19h30 CM

➔ URBANISME : Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux sur les avancés des dossiers qui font l'objet de contentieux.

➔ Association « Le Cercle » : Monsieur le Maire fait un retour sur la rencontre qu'il a eu avec les membres de l'association.

➔ Bâtiment de l'ancienne caserne des pompiers : Monsieur le Maire fait part de plusieurs demandes concernant ce bâtiment. Il propose aux élus de travailler en lien avec Cœur de Village.

➔ DETR (Dotation de l'Etat aux Territoire Ruraux) : Monsieur le Maire indique aux élus que la commune peut bénéficier de certaines subventions et notamment la DETR mais qu'il faut pour cela, faire parvenir les dossiers avant février 2022.

6) **INFORMATIONS DIVERSES DES ADJOINTS :**

👉 **Jocelyne :**

Chantiers jeunes : Retour sur les travaux de peinture effectués par les jeunes du 02 au 05/11/2021. Les jeunes ont été très créatifs, le groupe était dynamique et il y avait une bonne entente !

CTG - CEJ : Présentation le 29/11/2021 à 20h salle du conseil municipal

👉 **Philippe :**

Bibliothèque : Rencontre avec les élus de la bibliothèque de Champtocé le 25/11/2021 à 19h30 à Champtocé.

Ecoles : Retour sur les assemblées générales qui montrent une baisse des effectifs dans chaque école.

👉 **Marylène :**

Adressage : Rdv avec Pauline CHIRON le lundi 22/11/2021 à 14h

Elagage : L'entreprise TESSIER a pris du retard

Abattage : Il est prévu d'abattre deux grands peupliers et un frêne

Secteur 1 : Une réflexion est en cours sur la révision de la clé de répartition

7) **TOUR DE TABLE :**

Françoise FOIN : Retour sur la réunion des ABS – Un guide nous a été communiqué en vue de la mise en place de la procédure.

Bruno COHU : Il faudrait penser à mettre une date pour la journée « portes ouvertes » avec la participation des écoles et des structures qui gravitent autour comme la cantine, l'accueil périscolaire « Le Nid des Prés » et la bibliothèque municipale.

Jérôme ALLAIN : Faut-il attendre les travaux de la passerelle pour faucher le secteur de « La Rebillarderie » ?

Carine MATHIEU :

- * Retour sur la réunion de la petite enfance à la CCLLA.
- * Penser dès maintenant au prochain chantiers jeunes
- * Erreur concernant les horaires de la bibliothèque sur la new letter

Prochain conseil municipal prévu le lundi 13 décembre 2021 à 19h30

Séance levée à 22h20